

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Interdire la chasse des espèces menacées (Mo. 21.4648)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Interdire la chasse des espèces menacées (Mo. 21.4648), 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 07.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Jagd	1

Abkürzungsverzeichnis

BAFU Bundesamt für Umwelt
JSG Jagdgesetz

OFEV Office fédéral de l'environnement
LChP Loi sur la chasse

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Jagd

MOTION
DATUM: 26.09.2023
KAREL ZIEHLI

Le vert'libéral vaudois François Pointet aurait souhaité **interdire la chasse des espèces menacées** inscrites sur la liste rouge – établie par des experts mandatés par l'OFEV – par le biais d'une motion. En plénum, il a pris l'exemple de la bécasse des bois, menacée de disparition et toutefois tirée de plus en plus fréquemment. Le ministre de l'environnement, Albert Rösti, s'est opposé à cette proposition, faisant remarquer que la régulation de la chasse est une prérogative cantonale. S'agissant de la protection de la biodiversité, Albert Rösti a tenu à rappeler que le Parlement a récemment décidé de soutenir la création de corridors faunistiques qui permettent à la faune de traverser la Suisse sans entrave – dans le cadre de la révision de la loi sur la chasse (LChP) – et que le contre-projet à l'initiative biodiversité vise à renforcer l'infrastructure écologique. De l'avis du ministre agrarien, la chasse n'est ici pas le problème. Une majorité des membres du **Conseil national** a suivi la position du Conseil fédéral en **rejetant la motion** par 103 voix contre 88 et 1 abstention. Les groupes du PLR, du Centre et de l'UDC ont fait bloc contre cette proposition, à l'exception de 3 élu.e.s du PEV et de 2 élus agrariens (le bernois Andreas Aebi et le genevois Thomas Bläsi).¹

1) AB NR, 2023, S.1952 f.